



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »*

## *RAPPORT DE JUILLET 2022*

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CDFC	: Centre de Développement Familial et Communautaire
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FBU	: Franc Burundais
NI	: Non Identifié
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière du Mosso
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

\*\*\*\*\*

## *I. INTRODUCTION*

Le présent rapport évoque et traite principalement des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de juillet 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à l'attention de nos observateurs des droits humains tels les cas de personnes tuées, de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ainsi que les cas de personnes enlevées.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été par endroits, essentiellement liés :

- aux entraînements paramilitaires des Imbonerakure,
- aux défilés des Imbonerakure,
- à l'incendie de kiosques,
- à des attaques armées s'étant soldées par des personnes blessées
- à des vols à mains armées ou des vols de biens matériels
- à la saisie des effets militaires.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues,
- des cas de personnes condamnées dans des jugements en procédure de flagrance

Au point de vue social, notre rapport mentionne la recrudescence de la pandémie du Covid – 19. Les cas de mauvaise gouvernance sont également mis en évidence dans cette partie de notre rapport.

Ensuite, notre rapport réserve, dans les sections suivantes une attention particulière

-aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir dans la mesure du possible, les catégories d'auteurs.

-aux cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

-aux cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

-à la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juillet 2022 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers eu égard à la population pénitentiaire et à la capacité d'accueil.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

\*\*\*\*\*

## **II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.**

### ***II.1. Du contexte sécuritaire.***

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

#### ***1- Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune et province Bururi***

Du 26 juin au 2 juillet 2022, plus de 200 Imbonerakure en provenance des six communes de la province Bururi ont suivi une formation paramilitaire au Lycée de Bururi. Selon des sources sur place, Ces Imbonerakure scandaient des chansons du parti CNDD-FDD en mettant en garde des membres des partis de l'opposition que s'ils n'adhèrent pas à leur parti, ils seront corrigés. Les parents des élèves dudit Lycée se sont inquiétés du fait que ces entraînements ont eu lieu dans cet établissement scolaire alors que certains élèves internes étaient encore à cette école en attente des résultats de fin d'année.

#### ***2- Défilé des Imbonerakure en provinces Karuzi, Kirundo et Muyinga.***

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, lors de la célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Burundi, des Imbonerakure ont participé au défilé, dans certaines provinces, avec des accoutrements distinctifs. Il s'agit notamment de la province Karuzi où les 3/4 du temps des festivités ont été consacrées au défilé des Imbonerakure. Selon des sources sur place, parmi eux, il y en avait qui portaient des bottines militaires. En province Muyinga, des Imbonerakure portaient des uniformes rouges et avaient des postes radio Motorola. En province Kirundo, ces Imbonerakure étaient en uniforme noire et étaient munis des Motorola. Ils ont défilé devant les autorités provinciales et s'étaient alignés devant des militaires. Ils étaient commandés par le prénommé Joseph, démobilisé en 2005 au grade de Colonel.

#### ***3- Un journaliste menacé en province Karuzi***

Le 7 juillet 2022, Blaise Pascal Kararumiye, journaliste de la Radio Isanganiro à Karuzi, a été convoqué et entendu pendant environ 5 heures par le Procureur de la République à Karuzi, Aline Ndayiragije. Le lendemain, il a également été auditionné au parquet de la République par ledit Procureur pendant 3 heures en présence du Directeur Provincial de l'Agriculture et de l'Elevage, Jean Séverin Sinzobatohana, le Gouverneur de cette province, Calinie Mbarushimana et le responsable du SNR à Karuzi, le prénommé Eliezer. Selon des sources sur place, ils l'accusaient de porter atteinte à la réputation de la province en diffusant de fausses informations. Il lui a été interdit de diffuser une information quelconque sans consultation du concerné pour analyse. Selon les mêmes sources, ces accusations ont eu lieu après son rapportage sur des vaches abattues et vendues en cachette avec l'aval du Directeur Provincial de l'Agriculture et d'Elevage.

#### ***4- Trois kiosques incendiés en commune Muha, Bujumbura Mairie***

Le 7 juillet 2022, vers 4 heures du matin, à la 14<sup>ème</sup> avenue n°2, zone Buyenzi, commune Muha, Bujumbura Mairie, trois kiosques des produits alimentaires ont été incendiés. Selon des sources sur place, la police est intervenue mais tous les biens étaient déjà consumés. Certaines

sources ont indiqué qu'un court-circuit de la REGIDESO est à l'origine de cet incendie tandis que d'autres ont avancé l'hypothèse du carburant vendu frauduleusement.

#### ***5- Deux personnes blessées par balle en commune Vugizo, province Makamba***

Le 9 juillet 2022, vers 22 heures, à 300 mètres d'une position militaire sise à la colline Matyazo, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba, le nommé Mpagatiwenimana, militaire du Camp Mabanda, a blessé par balle Jean Claude Nsabimana et Gustave Nibayubahe dans un bar appartenant à Nyagara. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu suite à une dispute avec ces victimes qui partageaient un verre. Après ce conflit, ce militaire s'est rendu à la position et quelques minutes après, il est revenu avec son fusil kalashnikov et a ouvert le feu sur les victimes qui ont été grièvement blessées. Celles-ci ont été évacuées vers l'hôpital de Gisenyi en commune Mabanda. Mpagatiwenimana a été arrêté le 10 juillet 2022 et conduit au cachot du parquet de Makamba.

#### ***6- Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Shombo, province Karuzi***

Le 10 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Shombo, zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, le dénommé Bimenyimana, âgé de 39 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD a été blessé au niveau de la tête par les prénommés Jacob, âgé de 48 ans et Eric, âgé de 37 ans, tous membre du parti CNDD-FDD, résidant sur cette colline. Selon des sources sur place, il rentrait chez lui quand il a été attaqué à coups de bâton. Selon les mêmes sources, ces agresseurs ont été arrêtés en date du 11 juillet 2022 le matin et ont été conduits au cachot de police de la commune Shombo.

#### ***7- Vol de 100 casiers de Primus et de 50 casiers d'Amstel vides en commune Kayokwe, province Mwaro***

Le 12 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, dans un cabaret appartenant à Georges Ntampera, membre du parti MRC Rurenzangemero, 100 casiers de bière Primus et 50 casiers d'Amstel vides ont été volés par le prénommé Jean Marie, membre de la milice Imbonerakure, responsable de la sous-colline Gitwa. Selon des sources sur place, le lendemain, 50 casiers vides de Primus et 10 casiers vides d'Amstel ont été retrouvés à 300 mètres du cabaret chez Protais Njangwa lors d'une fouille perquisition menée par la police. Jean Marie a été arrêté et conduit au cachot de police de Mwaro sis à Gatare.

#### ***8- Des effets militaires saisis en commune Rugombo, province Cibitoke***

Le 14 juillet 2022, vers le matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, zone et commune Rugombo, province Cibitoke, trois tenues militaires de la FDN, trois bottines et trois bérets ont été saisis par des militaires lors d'une fouille perquisition dans les ménages du prénommé Jean Claude, du nommé Mpawenayo et de François Kubwimana, tous membres de la milice Imbonerakure. Ces derniers ont été arrêtés par des militaires et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke.

## ***II.2. Du contexte judiciaire***

Au cours mois de juin 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Cette section sera clôturée par la présentation des cas des personnes condamnées dans des jugements en procédure de flagrante.

### ***II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.***

Comme mentionné ci-haut, plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de juillet 2022. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

#### ***1- Une femme arrêtée en commune et province Rumonge***

Le 11 juillet 2022, sur la colline Gashasha, commune et province Rumonge, Spès Mpawenayo a été arrêtée et a été conduite au cachot de la police à Rumonge. Selon des sources sur place, cette arrestation a eu lieu après le constat de l'abattage d'une vache vers 21 heures, à son domicile.

#### ***2- Un enfant âgé de 14 ans arrêté en commune et province Muramvya***

Le 14 juillet 2022, sur la sous-colline Kimanuko, colline Musagara, commune et province Muramvya, Kenny Irangabiye, âgé de 14 ans, a été arrêté et conduit au cachot par des policiers. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé une somme de 40.000 FBU chez son voisin Joachim Kanzoya. Ses parents rejettent les accusations mais ils disent que l'origine de cette arrestation est liée à un conflit avec Kanzoya.

#### ***3- Deux personnes, membres du parti CNL arrêtées en commune Kayogoro, province Makamba***

Le 26 juillet 2022, en commune Kayogoro province Makamba, deux personnes ont été arrêtées par la police sous les ordres du chef de zone Mugeni, Daniel Hakizimana. Il s'agit de Bonaventure Ndayiragije Alias Bolingo et le nommé Nzisabira, tous membres du parti CNL. Ils ont été arrêtés et conduits au cachot de police au moment où ils étaient en train de construire la permanence de leur parti.

## ***II.2.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues***

### ***1- Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

Le 13 juillet 2022, sur la colline Tenga-Gahwama, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Paul Ndabacekure, membre du parti CNL, originaire de la commune Mubimbi de la même province, a été enlevé par Salvator Horihoze, responsable provincial du SNR accompagné par Marius Bayisabe, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été déshabillée avant d'être embarqué à bord d'un véhicule de type Hilux appartenant à Salvator et conduit vers un endroit inconnu de tous ses proches. Selon les mêmes sources, la famille a cherché aux cachots de la PJ, du SNR au quartier X Ngagara, du poste de police de la zone Kinama et Rubirizi ainsi que du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi sans rien trouver.

### ***2- Une personne enlevée en commune Mugamba, province Bururi***

Le 17 juillet 2022, Alexis Harerimana, natif de la colline Mugomera, zone Vyuya, commune Mugamba, province Bururi a été enlevé vers 18 heures par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'une voiture probox. Il a été conduit dans un lieu inconnu. Selon des sources sur place, la voiture a pris la direction de la commune Matana de la même province.

## ***II.2.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance***

### ***1- Un procès de flagrance en commune Gatara, province Kayanza***

Le 19 juillet 2022, en commune Gatara, province Kayanza, a eu lieu un procès de flagrance contre 3 policiers de la commune Gatara accusés d'assassinat d'un sexagénaire du nom de Roger Havyarimana au cachot communal Gatara dans la nuit du 16 juin 2022. Selon des sources sur place, l'adjudant Major Jean Baptiste Banyiyezako a été accusé d'usurpation de fonction pour avoir arrêté cet homme sans un mandat d'arrêt et a été condamné à une peine de 3 ans de servitude pénale et une amende de 300.000 FBU. Dans ce même procès, l'adjudant Major Ntakimazi Leonidas a été accusé d'assassinat prémédité de ce vieil homme et a été condamné à une peine de réclusion à perpétuité. Selon les mêmes sources, le caporal Egide Nibaruta a été accusé d'abus du pouvoir et de manquement à la solidarité publique pour avoir incarcéré Roger Havyarimana sans l'ordre de l'officier de la police judiciaire et a été condamné à 3 mois de servitude pénale et d'une amende de 5.000 FBU. Précisons que Roger Havyarimana a été tué par son codétenu, Léonidas Ntakimazi au cachot de la communal Gatara.

### ***2- Un procès de flagrance tenu par le TGI Ngozi***

Le 22 juillet 2022, le TGI Ngozi a condamné Mathias Sabushimike, Alexandre Burundibwejo et Frédéric Bamvuginyumvira d'une peine de prison à perpétuité dans une audience de flagrance tenue après l'assassinat de Daphrose Muterambere, veuve âgée de 50 ans sur la colline Bigwana, commune Gitobe, province Kirundo. Selon des sources sur place, les condamnés n'ont pas nié les faits qui leur ont été reprochés. Ils ont demandé l'allègement de la peine, mais en vain.



***Bref et sans être exhaustif, au moins 3 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 2 personnes ont été enlevées tout au long du mois de juin 2022.***

### ***II.3. Du contexte social***

Au cours du mois de juillet 2022, le contexte social a été dominé par la résurgence des cas de Covid-19 dans notre pays après des mois de maîtrise de cette pandémie. Cette résurgence a été suscitée par un relâchement dans la mise en application des mesures barrières. Ce mois a été également dominé par plusieurs cas de mauvaise gouvernance.

#### ***II.3.1. Du relâchement total au niveau des mesures prises pour la prévention de la Pandémie du Covid-19 au Burundi***

Au cours du mois de juillet 2022, des nouveaux cas de gens testés positifs ont été observés notamment dans la ville de Bujumbura et certaines provinces de l'intérieur du pays suite au relâchement dans la mise en application des mesures barrières contre cette pandémie. Le ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida a indiqué qu'au cours du mois de juillet, au moins 200 cas de personnes testées positives au Covid – 19 ont été relevés dans tous le pays.

Cela a poussé certaines autorités tant administratives que policières à inciter la population à l'application stricte de ces mesures barrières. En date du 18 juillet 2022, le Commissaire Général des Migrations, Maurice Mbonimpa, Général Major de Police a sorti une note circulaire déplorant un relâchement total au niveau des mesures prises par le Gouvernement du Burundi en rapport avec la gestion du Covid-19. Selon cette note, il a rappelé le public et le personnel du Commissariat Général des Migrations que le port du masque est obligatoire sans exception à partir du 19 juillet 2022. Le 24 juillet 2022, en province Cankuzo, le Gouverneur Boniface Banyiyezako a sorti aussi un communiqué sur le Covid-19 qui a été lu dans les Eglises notamment à la paroisse Cankuzo. Ce communiqué recommandait à la population de revenir sur des mesures de protection contre cette pandémie vu que des cas ont été relevés durant ce mois.

#### **II.3.2. Des cas de mauvaise gouvernance.**

##### ***1- De la saisie de deux cents litres d'essence et cent litres de gasoil en commune et Province Rumonge***

Le 30 juin 2022, le matin, à la 3<sup>ème</sup> avenue, quartier Swahili du centre urbain, commune et province Rumonge, deux cents litres d'essence et cent litres de gasoil contenus dans des bidons ont été saisis par la police lors d'une fouille perquisition dans un ménage d'une commerçante de cette localité. Selon Lieutenant-Colonel de Police, Jean Baptiste Bigirumuremyi, Commissaire provincial de police à Rumonge, cette femme vendeuse de ce carburant a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police à Rumonge pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, le 28 juin 2022, vers 20 heures, des militaires opérant à



Minago avaient saisi 1.300 litres d'essence en provenance de la ville de Bujumbura à bord de 2 véhicules de type probox et ce carburant avait été remis à la police en date du 29 juin 2022.

### ***2-De la vente frauduleuse du carburant en province Kirundo.***

Le 30 juin 2022, en province Kirundo, Zéphirin Ndabarushimana, directeur du Lycée Technique de Kirundo et secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Kirundo a vendu 6 bidons d'essence équivalant à 120 litres d'essence pour 4.500 FBU par litre alors qu'il venait de les acheter à la station chez Khalfan à 3.314 FBU le litre. Selon des sources sur place, Zéphirin Ndabarushimana a été servi avant ceux qui venaient de passer plus de deux jours à attendre d'être servis. Ce responsable n'avait ni véhicule ni moto. Selon les mêmes sources, certaines autorités de la localité qui abusent de leur autorité sont servies en carburant devant les autres et cela est facilité par la police.

### ***3-Quatre cents sacs de sucre SOSUMO saisis en commune Bukemba, province Rutana***

Le 4 juillet 2022, sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, quatre cents sacs de sucre SOSUMO ont été saisis par la police au domicile du prénommé Thierry, travailleur de cette usine, lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, Thierry a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Gihofi.

### ***4-De l'immixtion du secrétaire provincial du parti CNDD -FDD dans les affaires de l'administration communale de Buhiga, province Karuzi***

Le 13 juillet 2022, vers 23 heures, quarante litres de mazout ont été saisis chez Evangéliste Sebushahu alias Kanyamafyeri, cabaretier, par la police dirigée par le commissaire communal de police, le prénommé Donatien en collaboration avec l'administrateur communal de Buhiga, Térance Bacebaseme lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, cette opération de police a eu lieu suite aux plaintes de Vico Ndisanze, chauffeur de camion de type benne, membre du parti CNDD-FDD auprès de cette autorité au sujet de son accaparement de ses deux bidons de mazouts par Médard, premier secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Ce dernier avait trouvé le chauffeur en train d'acheter le carburant sur la RN 12 au niveau de la colline Rwingoma tout près du centre Buhiga et avait donné l'ordre à Landry Munezero, chef communal des Imbonerakure, Issa Nizigiyimana, et le prénommé Gérard, tous membres de la milice Imbonerakure de Buhiga de lui amener le carburant par force ; ce qui a été exécuté. Ils ont déposé le carburant chez le cabaretier où la police a mené la fouille. Le chauffeur a téléphoné à l'administrateur lui demandant son secours car son carburant venait d'être volé par les membres de la milice Imbonerakure. L'administrateur a demandé au commissaire communal de chercher ces Imbonerakure et de récupérer le carburant volé. Selon les mêmes sources, le secrétaire provincial du CNDD-FDD voulait vendre ce carburant pour acheter du sucre à donner aux orphelins de l'orphelinat des sœurs de la paroisse Buhiga. Le carburant est resté dans les mains de la police sous l'ordre de l'administrateur communal. Ce dernier a indiqué qu'il ne veut pas que la population ternisse son image devant le Président de la République.

## ***5-De la vente frauduleuse du carburant en province Cankuzo***

Dans une réunion hebdomadaire du 19 juillet 2022, tenue à la province Cankuzo sous la direction de Silas Nimubona, conseiller juridique au cabinet du Gouverneur, des cas d'implication des policiers dans la vente frauduleuse du carburant, d'accidents de la route et de la traite des enfants ont été signalés et traités. Selon des sources sur place, des policiers ont été accusés d'amener plusieurs motos pour s'approvisionner en premier en carburant chaque fois que le carburant est disponible dans les stations, ce qui occasionne la pénurie du carburant car ils vendent en cachette le carburant à des prix élevés et extorquent de l'argent aux demandeurs afin de leur servir une grande quantité. En outre, plusieurs accidents routiers entraînant parfois des morts et des blessés par motos ont été rapportés par Henri Frère Manisha, Commissaire de Police Judiciaire. Celui-ci a indiqué que des mésententes entre des motards et des policiers sont à l'origine de ces accidents. Des conducteurs de taxi moto roulent à une grande vitesse pour échapper aux policiers qui les poursuivent. Cette autorité policière a indiqué également que sur un total de 32 enfants qui avaient traversé la frontière burundo-tanzanienne pour aller chercher de l'emploi en Tanzanie, 12 enfants sont déjà revenus.

## ***III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME***

### ***III.1. Présentation générale***

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juillet 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

### ***Voici le déroulement des faits :***

#### ***1- Un jeune homme tué en commune et province Kirundo***

Le 2 juillet 2022 vers 8 heures, sur la sous-colline Rambo, colline Kanyinya, commune et province Kirundo, un jeune homme non identifié, âgé d'une vingtaine d'années, natif de la colline Rutagara, zone Mugendo, commune Ntega dans la même province, a été frappé par des Imbonerakure jusqu'à expiration. Selon des sources sur place, le jeune homme s'est rendu dans un ménage pour demander d'utiliser les toilettes. La mère de famille qui était sur place n'a pas tardé à lui montrer les latrines et puis elle s'est rendue à la borne fontaine pour puiser de l'eau. Le jeune homme a profité du fait qu'il était seul pour s'introduire dans la maison en passant

par la fenêtre et a pris un sac de haricot. De retour, la femme a remarqué que son sac rempli de récolte venait d'être volé et a crié au secours. Des Imbonerakure ont attrapé le jeune homme et l'ont piétiné au niveau de l'abdomen et il a rendu l'âme sur le champ après avoir été étouffé par plusieurs autres Imbonerakure. Aucune personne n'a été appréhendée pour répondre de tels actes.

### ***2- Deux personnes tuées et une femme blessée en commune Rugombo, province Cibitoke***

Dans la nuit du 3 juillet 2022, vers 23 heures, sur la sous-colline Kinama, colline Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, Joseph Ndahabonyimana, âgé de 85 ans et son petit-fils Jean Pierre Kubwayo, âgé de 20 ans, ont été tués par des hommes non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, avant de s'enfuir, ces derniers ont blessé au niveau de la tête, Colette Kobwa, âgée de 68 ans, épouse de Joseph. Selon les mêmes sources, Joseph a été atteint par 15 balles de kalachnikov. Son petit-fils Jean Pierre a été abattu lorsqu'il intervenait pour secourir ses grands-parents. Les habitants proches de cette localité sont intervenus tardivement quand ces criminels avaient déjà fui. Des conflits fonciers seraient à la base de ce meurtre qui a visé les membres d'une même famille.

### ***3- Une femme membre du parti CNDD-FDD tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi***

Le 3 juillet 2022, vers 23 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Léocadie Manirambona, âgée de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été assassinée à coups de machettes portés au niveau de la tête, par ses fils Joachim Bikorimana, âgé de 42 ans et Frédéric Nizere, âgé de 40 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, elle a été tuée sur accusation de sorcellerie. Selon les mêmes sources, les deux assassins ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Bugenyuzi pour des raisons d'enquête.

### ***4- Une personne tuée en commune Vumbi, province Kirundo***

Le 4 juillet 2022, vers 23 heures, sur la colline Burarana, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo, Jen Bosco Niyonkuru alias Nyarubwa, âgé de 27 ans, chauffeur de taxi voiture immatriculé KA 4633, résidant au centre de la commune Marangara, province Ngozi, a été tué poignardé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont appelé et lui ont dit d'aller prendre un client avec ses marchandises à Burarana. Selon les mêmes sources, il a été arrêté sur le pont de Burarana où il a été tué. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime a été laissé dans la voiture. Les tueurs ont pris la clé de la voiture et un petit téléphone portable de la victime avant de s'enfuir.

### ***5- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi***

Le 5 juillet 2022 le matin, sur la colline Cigumije, commune et province Ngozi, le corps sans vie de Déo Nkiriryajo, âgé de 64 ans, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde, près de son domicile. Selon des sources sur place, la victime n'était pas en bons termes avec son épouse qui venait de le quitter depuis quelques jours.

### ***6- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie***

Le 5 juillet 2022, vers 10 heures, à quelques centaines de mètres du STAR Hôtel, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'une vingtaine d'années, a été retrouvé sur les rives de la rivière Ntakangwa passant dans cette localité. Selon des sources sur place, le corps ne présentait aucun signe de violence. Selon les mêmes sources, cette personne aurait été tuée ailleurs et son corps sans vie a été jeté sur cette place par ses bourreaux non identifiés

### ***7- Un enfant tué en commune et province Kirundo***

Le 6 juillet 2022, vers 10 heures, dans les marais de la colline Gikuyo, commune et province Kirundo, un corps sans vie d'un enfant, âgé de 2 semaines, a été retrouvé flottant sur l'eau d'une rivière qui passe dans ces marais. Selon des sources sur place, l'enfant a été tué et jeté par sa mère, native de la colline Burengo, commune Ntega, province Kirundo avant de s'en aller en commune Kirundo à la recherche de la reconnaissance parentale de cet enfant. Selon cette femme, l'enfant est mort sur son dos et elle l'a jeté dans la rivière parce qu'elle n'avait pas d'argent pour le faire enterrer. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot du parquet de Kirundo.

### ***8- Deux corps sans vie retrouvés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

Le 7 juillet 2022, vers 7 heures du matin, à la 8<sup>ème</sup> avenue, quartier Gikizi, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, deux corps sans vie et état de décomposition des prénommés Gabin, exerçant un métier de tressage et de Mélissa ont été retrouvés au domicile de cette dernière. A côté de ces corps, il y avait une photo d'un homme non identifié, une marmite, unealebasse et des bouteilles de bière. Selon des sources sur place, le 4 juillet 2022, dans l'après-midi, Mélissa avait demandé à sa mère une clé d'une chambrette tout près de la maison principale, pour la balayer. Après, elle s'est rendue avec Gabby chez un sorcier qui leur a donné des gris-gris. Melissa et Gabby ont transporté ces derniers dans cette maison pour le rituel.

### ***9- Une personne tuée en commune Matongo, province Kayanza***

Le 8 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, Denis Sabushimike alias Bikwakwara, âgé de 57 ans, manutentionnaire, résident sur la même colline a été tué par Jérémie Bitigirira, boucher, âgé de 45 ans, voisin de la victime. L, auteur du meurtre a passé la journée en train de se quereller avec ses voisins et vers le soir il s'est disputé avec Denis avant de le poignarder au niveau du cœur. Selon les mêmes sources, le lendemain, J.Bitigirira a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza.

### ***10- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugabira, province Kirundo***

Le 9 juillet 2022, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, un corps sans vie d'une personne non identifiée et en état de décomposition a été retrouvé dans une toilette d'un surnommé Mwanamwana, conducteur de taxi-moto, chef des Imbonerakure de la sous-colline Cibishuri. Selon des sources sur place, des voisins qui ont senti une odeur nauséabonde ont décidé de fouiller le domicile de cet Imbonerakure et ils ont trouvé ce cadavre dans la

toilette du présumé auteur du crime. Selon ce dernier, la victime était son client dont l'origine n'était pas connue. Le surnommé Mwanamwana a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Kirundo pour la suite du dossier.

### ***11- Un prisonnier, militant du parti CNL est mort dans l'hôpital de Ngozi***

Le 9 juillet 2022, un militant du parti CNL connu sous le nom d'André Ndagijimana, originaire de la colline Ruyumpu, commune Kiremba, province Ngozi, est mort à l'hôpital de Ngozi des suites des mauvais traitements qui lui avaient été infligés par le responsable de la prison centrale de Ngozi. Selon des témoins, André Ndagijimana avait demandé depuis un mois la permission d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison, mais le responsable de la prison lui avait carrément refusé de jouir de son droit inaliénable parce que simplement il était un militant du CNL. Rappelons qu'André Ndagijimana avait été emprisonné avec 15 autres militants de ce parti à la suite des affrontements du 24 avril 2022 avec des membres du parti CNDD-FDD.

### ***12- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Makamba***

Le 12 juillet 2022, au pied de la colline Kizingoma, commune et province Makamba, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé allongé dans une mare de sang. Selon des sources sur place, ce cadavre a été vu par des gens qui étaient à la recherche du bois de chauffage. La victime portait uniquement des habits au niveau de la partie supérieure du corps. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été directement inhumé sur le lieu de sa découverte sur l'ordre de l'administrateur communal de Makamba, Zuena Irakiza. Les mêmes sources ont indiqué que ladite femme aurait été tuée ailleurs après avoir été violée et son corps aurait été transporté pour être jeté à cet endroit puisque qu'il n'a pas été identifié par les habitants de la localité.

### ***13- Une femme tuée en commune et province Bururi***

Le 15 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Gatanga, colline Mugozi, commune et province Bururi, Aline Kaneza, âgée de 34 ans, a été tuée à coups de machette par des gens non identifiés. Son cadavre a été vu près de son domicile par sa sœur qui venait du centre Bururi. Vers 19 heures, sa sœur qui se rendait vers le centre Bururi avait trouvé Aline avec le prénom Claver de la localité de Gisanze, soudeur au centre Bururi. Ce dernier a été arrêté vers 23 heures par la police et conduit au cachot du commissariat communal de Bururi tandis que le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Bururi.

### ***14- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugamba, province Bururi***

Le 16 juillet 2022, vers 16 heures, sur la sous-colline Kivogero, colline Kigina-Mugomera, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie de Divin Niyomwungere, âgé de 14 ans, élève en 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Mugomera, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde, à son domicile, dans la cuisine de ses parents. Selon des sources sur place, ses sœurs étaient dans un champ en commune Bisoro, province Mwaro. Emelyne Muhimpundu, tante maternelle de la victime, a été arrêtée pour des raisons d'enquête.



### ***15- Une personne tuée en commune Matana, province Bururi***

Le 16 juillet 2022, vers 17 heures, sur la sous-colline Kiroba, colline Butwe, zone Gisarendu, commune Matana, province Bururi, Vincent Kubwimana, résidant à la même localité a été tué par Jean Bosco Nduwimana, de la même localité suite aux échanges de coups. Selon des sources sur place, ils se sont disputés alors qu'ils partageaient de la bière de banane. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Matana. L'auteur du meurtre a avoué les faits et a été directement arrêté et conduit au cachot du poste de police se trouvant au collège communal Matana.

### ***16- Une personne tuée en commune Gatara, province Kayanza***

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2022, sur la colline Gakenke, commune Gatara, province Kayanza, Longin Havyarimana, âgé de 73 ans, a été tué au cachot, à coups de bottines, par Léonidas Ntakimazi, policier du poste de police de Gatara. Selon nos sources sur place, ce policier était en état d'ébriété la journée et le commissaire communal de police l'avait mis au cachot afin de prévenir des dangers étant donné qu'il y avait beaucoup de personnes venues pour participer à la célébration des ordinations sacerdotales à la paroisse. Selon les mêmes sources, Longin Havyarimana avait été accusé de vol des herbes fourragères, arrêté et gardé au même cachot, l'après-midi de cette journée.

### ***17- Quatre corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke***

Le 17 juillet 2022, vers le matin, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la sous-colline Ngara, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 4 corps sans vie d'hommes en tenue militaire des FARDC et en état de décomposition, ont été retrouvés par des militaires burundais en patrouille. Selon des sources sur place, tous ces corps ont été enterrés sur place par ces militaires.

### ***18- Deux Imbonerakure tués en commune Rugombo, province Cibitoke***

Dans la nuit du 17 au 18 juillet 2022, sur la 5<sup>ème</sup> transversale, colline Kagazi, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Jacques Sindimwo et Fabrice Ndayisenga, tous membres de la milice Imbonerakure de cette zone ont été tués par la population en colère. Selon des sources sur place, les deux Imbonerakure venaient d'être attrapés en train de voler des tomates et des bananes dans des champs appartenant à Marceline Ntezimana et Jonas Nkeshimana, tous les deux propriétaires des champs de tomates et à Zacharie Uwobikundiye et Habiymbere, tous propriétaires des champs de bananes.

### ***19- Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie***

Dans la nuit du 17 au 18 juillet 2022, vers 2 heures du matin, au quartier IX, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Divine Nduwumukama, âgée de 24 ans, étudiante à la Faculté des Sciences de l'Université du Burundi, a été retrouvé tout près de son domicile. Selon des sources sur place, Divine était originaire de la colline Rusaga, commune Ryansoro, province Gitega. Selon les mêmes sources, ce corps de Divine présentait

des blessures au niveau du cou. Gilbert Nimpagaritse, originaire de la colline Benja, commune Kayokwe, province Mwaro, étudiant en Master à cette même institution et qui avait été aperçu avec des habits froissés et de la boue a été arrêté pour des raisons d'enquête. Le corps de la victime a été conduit dans une morgue de l'un des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura.

#### ***20- Une femme tuée en commune Gitobe, province Kirundo***

Le 19 juillet 2022, sur la colline Bigwana, commune Gitobe, province Kirundo, Daphrose Muterambara, veuve âgée de 50 ans, a été tuée à son domicile. D'après une source trois personnes, Mathias Sabushimike, Alexandre Burundibwejo et Frédéric Bamvuginyumvira présumés impliqués dans ce meurtre ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

#### ***21- Un Imbonerakure tué en commune Rugombo, province Cibitoke***

Dans la nuit du 21 au 22 juillet 2022, sur la 11<sup>ème</sup> transversale, colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé Manirampa alias Ninja, membre de la milice Imbonerakure de cette zone, a été tué par la population en colère. Selon des sources sur place, ce dernier venait d'être surpris en train d'emballer dans des sacs des tomates et de bananes volés dans les champs appartenant à Marceline Ntezimana et Jonas Nkeshimana (propriétaires des champs de tomates) et à Zacharie Uwobikundiye et Habiyaambere (propriétaires des champs de bananes)

#### ***22- Un homme tué en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural***

Le 21 juillet 2022, sur la colline Mutara, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Egide Sindayigaya a été tué poignardé par le prénommé Adrien. Selon une source locale, l'auteur du crime accusait à Egide Sindayigaya de collaborer avec son épouse.

#### ***23- Un homme tué en commune Muha, Bujumbura Mairie***

Le 25 juillet 2022, au quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Jean Marie Mpawenimana a été retrouvé dans une vallée de la rivière Muha. La victime était habitant de la localité. D'après une source, la victime était dans un bar dit « Kumapayote » le soir du 24 juillet. Il aurait été frappé par des Imbonerakure qui étaient dans ce bistrot, l'accusant d'avoir volé un sac à main d'une dame appelée Marine Ndayisenga responsable du bar. La victime présentait de blessure au niveau de la tête qui montre qu'elle a été frappée à l'aide des gourdins.

#### ***24- Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza***

Le 26 juillet 2022, sur la colline Gifurwe, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé de 17 ans, a été retrouvé dans une palmeraie, non loin du cimetière de Mpanda, en commune Mpanda. Il a été découvert en phase de décomposition par des passants, alertés par une odeur nauséabonde. D'après des sources sur place, la victime a été enterrée le même jour.

***Bref et sans être exhaustif, au moins 29 personnes ont été tuées et 15 autres blessées au cours du mois de juillet 2022***



**III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.**

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Bururi	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	3	0	0	0	6	1	9	1
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karusi	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	2
Kayanza	0	0	1	0	1	3	0	0	0	0	2	3
Kirundo	0	0	0	0	4	0	0	0	1	0	5	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Ngozi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>29</b>	<b>15</b>

\*\*\*\*\*

#### ***IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.***

Au cours du mois de juin 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

***Voici quelques cas illustratifs de cette barbarie humaine :***

##### ***1- Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural***

Le 15 juillet 2022, vers 20 heures, sur la colline Jenda Rural, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura Rural, Jean Niyongabo, domestique chez Alexandre Gikonyonzi, originaire de la colline Murago, zone Mubuga, commune et province Gitega, a été tabassé par Jean Claude Nibigira, Georges Nizigiyimana et Kwizera, tous membres de la milice Imbonerakure en patrouille. Selon des sources sur place, ces derniers ont volé une somme de 58.000 FBU à la victime qu'ils ont accusée de n'avoir pas une carte nationale d'identité. Selon les mêmes sources, Jean Niyongabo a été conduit à l'hôpital de Jenda pour des soins médicaux tandis que agresseurs ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de Jenda.

##### ***2- Deux personnes de la composante sociale Twa torturées en commune Kayokwe, province Mwaro***

Le 22 juillet 2022, vers 2 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Paul Hatungimana et Déo Nshimirimana, tous de la composante sociale Twa et résidants au site Gihinga, ont été torturés par des membres de la milice Imbonerakure dont Gordien Munezero et le prénommé Jean Marie, en patrouille. Selon des sources sur place, ces victimes ont été surprises en train de défoncer la porte d'un stock des pommes de terre appartenant à Munezero. La police a intervenu et les a conduits au cachot de police mais ils étaient déjà dans un état critique. L'administrateur de la commune Kayokwe, Honoré Hatungimana, accompagnée par le commissaire de police de cette commune, Gérard Nahimana et le prénommé Roméo, représentant du Commissaire Provincial de police a organisé une réunion à l'intention des habitants du centre Mwaro pour échanger sur l'état de sécurité dans cette province.

\*\*\*\*\*

## ***V. DES CAS DE VSBG***

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de juin 2022, huit cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

**Ces cas sont présentés ci – dessous :**

### ***1- Une fillette violée en commune Songa, province Bururi***

Le 3 juillet 2022, sur la colline Taba, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, M. N., âgée de 10 ans, vivant avec un handicap mental, a été violée, dans une bananeraie, par Claver Mperejimana, âgé de 46 ans de ladite colline. Selon des sources sur place, Claver a été arrêté le 4 juillet 2022 et conduit au cachot du commissariat communal de Songa La victime a été conduite à l'hôpital Matana pour des soins médicaux.

Le 9 juillet 2022, l'auteur du viol s'est évadé du cachot mais il a été arrêté à nouveau le même jour dans la localité de Muyange, colline Gisisye de la même commune par la population de la localité en collaboration avec des policiers qui étaient à sa poursuite.

### ***2- Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural***

Le 4 juillet 2022, vers 12 heures, sur la colline Bushaka, commune Isare, province Bujumbura, G.I., âgée de 11 ans, a été violée par Déo Nsengiyumva, âgé de 39 ans, commerçant des régimes de bananes, père de deux enfants. Selon des sources sur place, cet acte de viol a eu lieu dans une brousse tout près d'un chemin de passage de la jeune fille qui provenait d'une source d'eau pour puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au Centre Seruka pour une assistance médicale tandis que le présumé auteur a été arrêté le 6 juillet 2022 et conduit au cachot du poste de police de Rushubi avant d'être transféré respectivement au cachot du parquet à Kabezi, le 9 juillet 2022 et à la prison de Mpimba, le 19 juillet 2022.

### ***3- Une femme menacée de mort en commune Shombo, province Karuzi***

Le 6 juillet 2022, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, la nommée Ngendakumana, âgée 38 ans, travailleuse de sexe, membre du parti CNDD-FDD a été intimidée et menacée d'être tuée par la prénommée Agathe, âgée de 42 ans, Giselle Nimubona, âgée de 57 ans, Jeanne Ndinzemenshi et la prénommée Jeannine en l'accusant de fréquenter leurs maris. Selon des sources sur place, il y avait une semaine, Ngendakumana a mis au monde un enfant issu des relations extraconjugales avec Pascal Ngendakumana, mari de Jeanine. Lors des consultations prénatales, sur la fiche était inscrit Pascal comme père de

cet enfant. Après la naissance, Jeanine a demandé le soutien à ces femmes afin de menacer Ngendakumana. Selon des sources sur place, ce groupe de femmes s'est rendu chez Ngendakumana et l'a intimidée de ne plus approcher leurs maris et qu'elle ne devrait pas inscrire Pascal Ngendakumana comme père de l'enfant à l'état-civil sinon qu'elle serait tuée. Par après, la femme a fait inscrire Gaspard Ruzoza, âgé de 65 ans comme le père de l'enfant et ses fils ont porté plainte auprès des autorités collinaires. Celles-ci ont, par après, mené des enquêtes dont les résultats ont révélé que Pascal est le père de l'enfant et il a reconnu la paternité de l'enfant avant d'être infligé une amende de 50.000 FBU afin de changer l'extrait d'acte de naissance de l'enfant.

#### ***4- Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza***

Le 7 juillet 2022, sur la colline Bubogora, commune Gatara, province Kayanza, Sylvie Akimana, âgée de 28 ans, a été battue à coups de poing par son mari Eric Hatungimana, âgé de 38 ans. Selon des sources sur place, la victime essayait de conseiller son mari de couper court avec le concubinage et de ne plus gaspiller les biens familiaux. Le mari n'a pas été inquiété malgré que le CDFC ait saisi l'administrateur communal

#### ***5- Une fillette violée en commune et province Rumonge.***

Le 12 juillet 2022, au quartier Birimba, au centre-ville de Rumonge, province Rumonge, D.I., âgée de 13 ans, écolière, a été violée à son domicile par Isaac Mateso, membre du parti CNDD-FDD, capitaine d'une équipe de pêche au port de Rumonge. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte auprès de la police pour que le présumé auteur soit arrêté et jugé conformément à la loi mais aucune action judiciaire n'a été intentée.

#### ***6- Une jeune fille violée en commune Mpanda, province Bubanza.***

Le 21 juillet 2022, N.M, une jeune fille aurait été violée par un certain Richard Nimubona sur la colline de Nyamabere de la commune Mpanda, province Bubanza. Selon la maman de la victime, cette dernière s'était rendue au robinet pour puiser de l'eau et violeur en aurait profité pour la faire entrer dans sa maison. L'entourage qui a soupçonné l'entrée de la victime dans cette maison a vite appelé au secours. Le délinquant a été attrapé en flagrant délit. Il a été vite arrêté et conduit au cachot de police de la commune Mpanda. Quant à la victime, elle a été examinée et soignée au centre « SERUKA ».

#### ***7- Une fille violée en commune et province Kayanza***

Le 23 juillet 2022, vers 19 heures, sur la sous-colline Kigarama, colline Mpandamigege, commune et province Kayanza, B.I., âgée de 21 ans, a été blessée au niveau du cou par Abraham Niyiragira, âgé de 22 ans et Jean Bosco Miburo, âgé de 24 ans qui tentaient de la violer. Astérie Ndikuriyo, boutiquière a appelé B.I. dans sa boutique où se cachaient les deux délinquants et a quitté le lieu pour leur céder la place. La victime a crié aux secours et la population est intervenue avant que les 2 jeunes gens ne réussissent leur sale mission. Les délinquants ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police à Kayanza le 24 juillet 2022. Selon les dispositions de la loi burundaise, cela constitue un acte de viol.

### ***8-Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza***

Le 30 juillet 2022, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Suavis Nduwimana, âgée de 42 ans, a été battue à coups de poing et de pied au niveau de la tête et du ventre par son mari Roger Ndereyimana, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, cette femme qui avait une grossesse de quatre mois a avorté à la suite de ces coups. Ladite épouse était en train de conseiller son mari à ne pas gaspiller la récolte du haricot en le vendant pour se souler et courtiser d'autres femmes. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour des soins médicaux mais son mari n'a pas été arrêté parce que l'affaire a été arrangée à l'amiable entre sa famille et celle de sa femme.

## ***VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI***

### ***VI.1.Aperçu général de la situation carcérale au mois de juillet 2022.***

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de juillet 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent que la surpopulation reste alarmante dans les milieux carcéraux de notre pays. En effet, la population pénitentiaire est de 12.469 personnes soit une légère diminution de la population pénitentiaire par rapport au mois de juin passé qui était de 12.557 personnes. Cette diminution est de 88 personnes, une diminution peu significative par rapport à la capacité d'accueil des maisons carcérales de notre pays qui est de 4.294 personnes. La conséquence de cette surpopulation rend précaires les conditions carcérales en créant la promiscuité, une ration alimentaire non suffisante et moins équilibrée ainsi que le manque de prise en charge efficace des personnes malades. Bref, les droits des personnes détenues sont bafoués du jour au lendemain.

Cette surpopulation se traduit aussi par les taux d'occupation très alarmants : 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui sont au-delà de 100%. Seuls le CMCL de Rumonge et la prison de Ngozi pour femmes ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 69,44% et 76,80% Cela est de la sorte au moment où la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles: Muramvya (791,00%), Mpimba (547,38%), Ngozi pour hommes (435,00%), Gitega (317,50%), Ruyigi (272,33%), Bubanza (262,50%), ...

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, la mauvaise application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers qui viennent de purger leurs peines, .....

**VI.2. Tableau la situation carcérale au 26 juillet 2022.**

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	525	260	18	228	19							5	5	262,50%
Bururi	250	331	207	10	103	11							2	1	132,40%
Gitega	400	1270	505	55	645	65							8	9	317,50%
Mpimba	800	4379	3105	202	1024	48							13	12	547,38%
Muramvya	100	791	399	25	358	9							5	3	791,00%
Muyinga	300	525	151	11	333	30							1	1	175,33%
Ngozi (F)	250	192		73		94		3		22			12	16	76,80%
Ngozi (H)	400	1740	767		973										435,00%
Rumonge	800	1094	373	28	672	21							3	3	136,75%
Rutana	350	566	224	9	324	9									161,71%
Ruyigi	300	817	296	34	451	36							7	3	272,33%
CMCL Ruyigi	72	80					31		49						111,11%
CMCL Rumonge	72	50					1		49						69,44%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 294</b>	<b>12360</b>	<b>6287</b>	<b>465</b>	<b>5111</b>	<b>342</b>	<b>32</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>287,84%</b>
			<b>6287+465=675</b>		<b>5111+342=545</b>		<b>32+3=35</b>		<b>98+22=120</b>				<b>56+53=109</b>		

La population pénitentiaire est de 12 360 détenus + 109 nourrissons = 12 469

Le total des prévenus est de 6 752 adultes + 35 mineurs = 6 787

Le total des condamnés est de 5 453 adultes + 120 mineurs = 5 573

## ***VII. CONCLUSION***

A la fin du présent rapport I, APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs. Dans ce silence, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régis par des lois claires.

Du fait des détentions arbitraires et illégales, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale. D'innombrables personnes accusées d'infractions à caractère politique ne sont pas jugées, et même celles jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Des fois, mêmes celles qui sont relaxées sont encore arrêtées à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui font le bon et le mauvais temps à travers tout le pays, sans être inquiétés.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour, l'APRODH lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

### **• Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers

### **• Aux PTF**

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

### **• A la population**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

***FIN***      ***\*\*\*\*\****      ***FIN***      ***\*\*\*\*\****      ***FIN***